



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 4
Absents : 0
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-DEUX AVRIL à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 AVRIL 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alfred BARBIER, Mme Manon GELATI, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Aline KELLER, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Pierre BESSAT), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Laetitia MOUZET (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD).

OBJET : SYANE - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS COMPLEMENT - SECTEUR LES ECHENAZ DEL2026-68

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Les Echenaz » complément figurant sur le tableau en annexe :

- D'un montant global estimé à 28 737.62 € T.T.C
- Avec une participation financière de la commune s'élevant à : 5 583.92 € T.T.C
- Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 862.12 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée, et s'engage à verser au Syndicat sa participation financière à cette opération.

Ces travaux supplémentaires vont être réalisés afin de contourner une parcelle dont le propriétaire n'a pas donné son accord pour enfouir les réseaux secs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER le plan de financement et sa répartition global estimé à 28 737.62 €, avec une participation financière de 5 583.95 € et une contribution au budget de fonctionnement de 862.12 €.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260422-DEL2026068-DE

Article 2 : DE S'ENGAGER à verser au SYANE 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 689.70 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Article 3 : DE S'ENGAGER à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 4 467.14 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif de l'opération.

En Mairie, le 22 avril 2026
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 22 avril 2026
Le Maire,
Basile DUNAND